

COVID-19

AIR AUSTRAL PERMET LE RAPATRIEMENT DE 65 RESSORTISSANTS FRANÇAIS RESTES BLOQUÉS A L'ILE MAURICE DEPUIS LA FERMETURE DES LIAISONS AÉRIENNES DE ET VERS L'ILE SOEUR



Air Austral poursuit sa collaboration aux côtés des autorités chargées de l'organisation des opérations de rapatriements, et apporte ainsi, dans la mesure de ses possibilités, sa contribution. Dans ce cadre, la compagnie Air Austral travaille depuis plusieurs semaines, en lien étroit avec le Ministère des Affaires Etrangères français, les ambassades, et ses représentations commerciales à travers le monde, pour répondre aux besoins identifiés.

Après avoir permis le rapatriement de plus de 400 ressortissants français bloqués au Maroc, en Afrique du Sud, ou encore la semaine dernière celui de 67 ressortissants français bloqués à Madagascar, **Air Austral effectue, ce mardi 28 avril 2020, un vol spécial, à la demande de l'ambassade de France à l'île Maurice, pour permettre le rapatriement de 65 ressortissants français (dont 1 bébé), encore bloqués à Maurice vers La Réunion. 17 d'entre eux seront en connexion du vol Air Austral à destination de Paris CDG du même jour.**

C'est au moyen de son ATR 72-500, que la compagnie est en mesure d'opérer ce vol qui décollera de Plaisance à 17h30 heure locale pour une arrivée prévue à La Réunion à 18h15.

Les moyens nécessaires ont été déployés par la compagnie en lien avec les différentes autorités pour permettre le transport de ces passagers en toute sécurité. A l'exception des passagers en correspondance pour Paris CDG, les passagers devront à leur arrivée à La Réunion, et selon les décisions gouvernementales, respecter une quarantaine stricte.

Dans ce contexte difficile, Air Austral se tient prête à assurer selon les demandes qui pourront lui être exprimées par les autorités et selon ses possibilités, tous vols ponctuels permettant le rapatriement de passagers.

Pour rappel :

La compagnie rappelle qu'elle poursuit aujourd'hui ses activités dans un cadre restreint mais qu'elle met tout en œuvre au regard de ses moyens pour maintenir la continuité territoriale et ainsi contribuer aux déplacements strictement nécessaires mais aussi aux efforts de fret, grâce aux 2 vols qu'elle continue d'opérer chaque semaine (mardi et vendredi) entre La Réunion et Paris, et au pont aérien mis en place depuis le 4 avril permettant l'approvisionnement de Mayotte aujourd'hui enclavée.